

Pour diffusion immédiate
Le 4 juin 2015

Nouvelle convention collective entre l'Association des enseignants et des enseignantes du Yukon et le gouvernement du Yukon

WHITEHORSE – Le gouvernement du Yukon et l'Association des enseignants et des enseignantes du Yukon ont ratifié une nouvelle convention collective.

« Les négociations ont été menées de façon collective et collégiale, et je remercie les représentants du gouvernement dont l'attitude constructive et positive a permis d'en arriver à cette nouvelle entente », a déclaré le ministre responsable de la Commission de la fonction publique, M. Currie Dixon. « L'entente comprend plusieurs nouvelles dispositions et mises à jour qui seront bénéfiques tant pour le gouvernement que pour ses employés et le système scolaire dans son ensemble. »

La nouvelle entente comprend des augmentations salariales annuelles totalisant 5 % sur trois ans, soit 1,5 % en 2015, 1,5 % en 2016 et 2 % en 2017. La convention collective de trois ans s'étend du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2018.

« Nous avons eu l'impression que l'employeur a écouté et compris les inquiétudes exprimées par les éducateurs du Yukon et qu'il a su en tenir compte », a affirmé la présidente intérimaire de l'Association des enseignants et des enseignantes du Yukon, M^{me} Carol Sherlock.

La nouvelle convention collective comprend plusieurs dispositions visant à favoriser le bon comportement et la réussite académique des élèves grâce à la création d'une culture scolaire positive, sécuritaire et responsable ainsi qu'à une intervention précoce et à un projet d'alphabétisation.

« Au cours des négociations, nous avons constaté avec plaisir une bonne relation de travail entre le Ministère de l'Éducation et l'Association des enseignants et des enseignantes du Yukon », a affirmé le ministre de l'Éducation, M. Doug Graham. « Nous sommes heureux de continuer à entretenir cette relation harmonieuse qui, au final, a des répercussions tant sur les élèves que sur les enseignants et la collectivité. »

La convention collective touche près de 840 enseignants, éducateurs adjoints, éducateurs de soutien et enseignants de langue autochtone au Yukon.

– 30 –

Veuillez consulter le document ci-joint pour connaître les grandes lignes de la convention.

Renseignements :

Nigel Allan
Responsable des communications
Commission de la fonction publique
867-667-8902
nigel.allan@gov.yk.ca

Carol Sherlock
Présidente intérimaire
Association des enseignants et des enseignantes
867-668-6777, poste 5
pres@yta.yk.ca

Document d'information

Voici les points saillants de la nouvelle convention collective :

- hausse de l'échelle salariale pour les enseignants de langue autochtone;
- augmentation des indemnités versées aux directeurs et aux directeurs adjoints;
- création d'une indemnité pour la responsabilité de gestion scolaire, versée à tous les directeurs et directeurs adjoints sous forme de deux congés compensatoires par année scolaire, monnayables à la fin de l'année scolaire s'ils ne sont pas utilisés;
- 15 semaines de congé parental pour les mères biologiques, en plus du congé de maternité;
- création de dispositions et d'un plan de formation visant à créer un milieu de travail respectueux;
- légère augmentation des crédits alloués au fonds de perfectionnement professionnel;
- établissement d'une indemnité versée aux employés qui font partie d'un comité de santé et sécurité au travail.

Communiqué numéro 15-200

Stay up to date with the latest Yukon government news by subscribing to our RSS feed here:
<http://www.gov.yk.ca/news/rss.html>. Or follow us on Twitter @yukongov.